



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

Gi/ho.799.2.2.1
799.2.2.2

Quatrième reconstitution des
ressources de l'IDA/Visite de
Sir Denis Rickett à Berne

3003 BERN.

28 février 1973

Monsieur B. Müller
Directeur-suppléant de l'Administra-
tion des finances, DFFD
B e r n e

Monsieur P. Nussbaumer, Ministre
Département politique fédéral
B e r n e

Monsieur M. de Rivaz
Vice-directeur de la Banque Nationale
Suisse
Berne

Monsieur R. Wilhelm
Suppléant du Délégué à la Coopération
technique, DPF
B e r n e

Messieurs,

Nous nous permettons de vous faire parvenir ci-joint le
compte-rendu de la réunion du 25 janvier 1973 avec Sir
Denis Rickett à laquelle vous avez participé.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considé-
ration distinguée.

Département fédéral de l'économie publique
Division du Commerce
Le Délégué aux Accords commerciaux:

Annexe mentionnéeCopie à:

- Ambassade de Suisse, Washington
- Délégation suisse, Paris
- Banque Nationale Suisse, Zurich (M. le Président Stopper)

Gi/ho.799.2.2.1
799.2.2.2

Berne, le 27 février 1973

Confidentiel

Quatrième reconstitution des
ressources de l'IDA/Visite à
Berne de Sir Denis Rickett

Compte - rendu

de la réunion du 25.1.1973 avec Sir Denis Rickett
concernant la 4e reconstitution des ressources de l'IDA

Participants: Sir Denis Rickett, Vice-Président de la BIRD
M. Jean P. Carrière, Directeur du bureau de
Paris de la BIRD

MM. M. de Rivaz, BNS

B. Müller, Administration des finances, DFFD

P. Nussbaumer, DPF

R. Wilhelm, Coopération technique, DPF

MM. P. R. Jolles)

F. Rothenbühler)

K. Jacobi)

F. Staehelin)

P.L. Girard)

Division du commerce

Début de la réunion: 10.00 h

M. Jolles souhaite la bienvenue à Sir Denis et lui présente les participants du côté suisse.

Sir Denis exprime tout d'abord la satisfaction de la Banque que la Suisse ait accepté d'harmoniser le versement des tranches du prêt de 130 millions à l'IDA avec le calendrier établi pour les membres de l'Association eux-mêmes et qu'elle procède en outre à des versements cash. Etant donné que l'entrée en vigueur de la 3e reconstitution a subi un délai de 15 mois il se trouve que les pourparlers préliminaires en vue de la 4e reconstitution sont déjà en cours. Une première réunion relative à la 4e reconstitution s'est tenue à Paris les 14 et 15 décembre 1972. Pour la première fois trois pays de la Partie II (Espagne, Irlande et Yougoslavie) y participaient en plus de pays de la Partie I. En outre un pays non membre, la Nouvelle-Zélande, avait été invitée. Le fait qu'une semblable invitation n'ait pas été adressée à la Suisse résulte d'un oubli. La Banque serait heureuse si notre pays acceptait de participer à la prochaine réunion qui est prévue pour la mi-mars à Londres et désirerait savoir si une invitation formelle peut lui être adressée.

1. Entrée de la Suisse dans les institutions Bretton Woods

Sir Denis souhaiterait avant d'aborder la question spécifique de la 4e reconstitution des ressources de l'IDA savoir si les rumeurs dans la presse selon lesquelles les autorités suisses sont en train d'examiner activement la question de l'entrée de notre pays au FMI ont un fondement solide.

M. Jolles informe Sir Denis qu'il s'agit plus que de simples rumeurs de presse. Nous examinons actuellement la question de nos relations futures avec les institutions de Bretton Woods. Il s'agit en fait d'un examen auquel nous nous livrons périodiquement. Cet

examen prend toutefois actuellement place dans un contexte légèrement différent car il est évident que le secteur monétaire international est en train d'enregistrer des changements importants ne serait-ce par exemple qu'en ce qui concerne le renforcement des règles contractuelles qui touchera directement la Suisse. Nous sommes donc amenés à considérer et à évaluer la position de la Suisse dans le nouveau contexte monétaire.

Du point de vue spécifiquement suisse les propositions de réforme qui seront formulées seront considérées tout particulièrement dans leur relation avec le problème de l'inflation. De ce fait nous serons certainement amenés à examiner avec une attention toute spéciale la question des DTS et de leur emploi.

L'impression personnelle de M. Jolles est qu'à ce stade, le problème d'une éventuelle adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods fait l'objet d'un examen plus spécifique que cela n'a été le cas dans le passé. Néanmoins il serait prématuré de vouloir déjà faire des pronostics sur le résultat des études en cours ainsi que sur les réactions parlementaires aux propositions gouvernementales qui pourraient résulter de ces études. A court terme, le Gouvernement doit toutefois - suite à une question d'un député - soumettre aux Chambres un rapport sur son attitude vis-à-vis des institutions de Bretton Woods. Ce rapport devrait être devant le Parlement en été et il sera examiné au cours du 2e semestre 1973.

2. La 4e reconstitution des ressources de l'IDA

M. Jolles relève qu'en ce qui concerne la 4e reconstitution des ressources de l'IDA, il paraît sage de partir de l'hypothèse que la participation suisse revêtira une nouvelle fois la forme d'un

prêt. En effet, même si une décision de principe positive devait être prise quant à l'adhésion de la Suisse au FMI et à ses institutions-soeurs cette décision ne pourrait l'être avant fin 1974.

Une des questions principales qui se posent en relation avec notre adhésion aux institutions de Bretton Woods est celle de notre pourcentage de votes. Comment ceux-ci sont-ils déterminés pour ce qui est de l'IDA ? Les votes sont-ils proportionnels aux quotas initiaux ou aux contributions.

Sir Denis indique que les deux éléments entrent en considération. Les souscriptions initiales à l'IDA ont été établies sur la base des participations à la BIRD (20 % environ) et elles ont fixé la répartition des votes. Les première et deuxième reconstitutions n'ont pas altéré ce système. Toutefois des ajustements dans la distribution des votes sont devenus nécessaires lorsque certains pays (Japon, Suède) ont effectué des contributions spéciales à l'occasion des reconstitutions. L'adaptation des votes aux contributions constitue un exercice difficile car selon les statuts de l'IDA, il n'est pas possible d'enlever des votes à un pays. Dès lors, on a augmenté le total des votes en laissant le soin aux pays membres de procéder à des contributions additionnelles en plus de leurs contributions normales. Cette solution a été rendue nécessaire de manière à permettre aux pays de la Partie II de maintenir leur proportion de droit de vote. Afin de faciliter à ces mêmes pays cette opération on a en outre convenu qu'ils pourraient régler leurs contributions additionnelles en monnaie locale. Ils n'ont toutefois que peu utilisé jusqu'ici cette facilité leur permettant le maintien de leur pourcentage de votes.

En ce qui concerne la Suisse, la question se pose de la manière suivante: au cas où une entrée aux institutions de Bretton Woods

serait décidée, la contribution estimée de la Suisse au Fonds Monétaire International s'élèverait à environ 651 millions de dollars et sa contribution à la BIRD à environ 555 millions de dollars ce qui lui donnerait un pourcentage de droits de vote de 2,86 % des pays de la Partie I au sein de l'IDA. Sur la base de ce pourcentage de votes la part de la Suisse à la 3e reconstitution (\$ 870 mios annuellement) aurait été - si notre pays avait été membre de l'institution - de \$ 75 mios environ (frs. env. 270 mios) au total alors que le montant de notre prêt n'a été que de \$ 34 mios environ (frs. 130 mios). Ceci amène à se demander s'il ne serait pas opportun qu'à l'occasion de la 4e reconstitution, la Suisse essaie d'aligner sa contribution sur le montant théorique qui lui serait assigné si elle était déjà membre de l'IDA, ou tout au moins de se rapprocher de ce montant théorique. Dans ce contexte, qu'elle est la position de la Suisse par rapport à l'objectif international d'aide de 0,7 % du produit national brut?

M. Jolles reconnaît qu'il serait d'un point de vue théorique intéressant de pouvoir commencer à réduire l'écart entre les montants que la Suisse met à la disposition de l'IDA sous forme de prêts et les montants qui seraient requis d'elle si elle était membre de l'IDA. Toutefois du point de vue pratique et parlementaire, une certaine prudence s'impose. Nous entendons, en ce qui concerne l'aide financière, passer d'actuellement 400 à 600 millions de francs pour le prochain crédit de programme. Si l'on tient compte des autres crédits d'aide au développement, ceci nous amènera à une somme de 1 milliard de francs pour trois ans, somme qui représente un montant considérable. Pour ce qui est de l'objectif de 0,7 %, la Suisse n'a pas accepté cet objectif pour la raison que nous savons ne pas pouvoir l'atteindre. Nous nous sommes fixé d'atteindre en matière d'aide au développement la moyenne des pays du CAD. Cette moyenne est actuellement de 0,34%. Nous pensons pouvoir faire environ 0,20 % en 1972.

Sir Denis En ce qui concerne la 4e reconstitution, une première réunion des pays membres de la Partie I s'est tenue à Paris les 14 et 15 décembre. On n'y a pas encore parlé d'un montant précis. Si l'on part toutefois de la 3e reconstitution, on peut avancer les éléments suivants: le montant de la 3e reconstitution était de \$ 800 millions annuellement en valeur de 1969, ce qui correspondrait à \$ 870 millions annuellement en valeur de 1972. Si l'on considère en outre l'augmentation des prix durant ces dernières années, on constate qu'elle a été d'environ 30 %. Exprimé en dollars de 1973 et compte tenu de l'augmentation des prix, le montant de la 3e reconstitution s'élèverait aujourd'hui à environ \$ 1200 millions annuellement. Retenir un tel montant pour la 4e reconstitution signifierait toutefois qu'aucun effort supplémentaire n'est fait en faveur des pays en développement et qu'aucun compte n'est tenu de l'augmentation réelle du produit national brut qui est intervenue dans les pays développés depuis 1969. L'IDA pense donc qu'un montant de \$ 1'850 millions annuellement serait un chiffre raisonnable comme objectif de la 4e reconstitution¹⁾. La réunion de Paris a laissé apparaître un accord assez large sur cette manière d'envisager le problème. Toutefois, on ne peut dire qu'il y a eu unanimité étant donné en particulier le caractère tout à fait préliminaire de la réunion de Paris.

Un des problèmes spécifiques qui se posent dans le cadre de la 4e reconstitution est celui de l'adaptation - dans le sens d'une réduction - de la part du Royaume-Uni. Ce pays a, en effet, jusqu'ici été un contributeur à l'IDA pour une part plus importante que sa capacité contributive effective étant donné que cette capacité contributive était déterminée par la part prise par le Royaume-Uni au sein du FMI et de la BIRD, au moment de la création de ces institutions. Pour ce qui est des Etats-Unis, aucune prise de position de leur part sur le montant de la 4e reconstitution n'a été enregistrée lors de la séance

1) Montant recommandé par le rapport Pearson (\$ 1'500 en valeur 1969)

de Paris. Il est toutefois raisonnable de penser que la contribution américaine à la 4e reconstitution sera proportionnellement moins importante qu'en ce qui concerne les reconstitutions précédentes.

Le calendrier futur des discussions relatives à la préparation de la 4e reconstitution se présente de la manière suivante:

- une seconde réunion des pays de la Partie I se tiendra à Londres le 13 mars. Elle devrait se limiter à un jour;
- une troisième réunion est prévue à Tokyo les 1 et 2 mai;
- enfin une quatrième et dernière réunion est envisagée à Washington en juin.

Au cours de la séance de Washington, les pays de la Partie I devraient se mettre d'accord sur le projet de rapport concernant la quatrième reconstitution (qui revêtira la forme d'un projet de résolution) qui sera soumis au Conseil d'administration et approuvé par celui-ci fin juillet puis soumis au Conseil des gouverneurs pour vote par correspondance. Une fois la résolution adoptée, les notifications individuelles pourront être effectuées et la 4e reconstitution devrait entrer en vigueur au 1.7.1974 pour autant que le montant requis pour la rendre effective aura été atteint.

M. Jolles remercie Sir Denis pour ses divers renseignements et lui indique que du côté suisse, nous avons prévu dans notre planification financière l'octroi d'un prêt de frs. 180 mio à l'IDA en relation avec la 4e reconstitution, ce qui représente une augmentation de près de 38 % par rapport à notre prêt de 130 millions de francs dans le cadre de la 3e reconstitution. Ceci nous permettrait donc non seulement de maintenir mais encore d'améliorer légèrement notre contribution à l'IDA en valeur constante. En ce qui concerne les éléments financiers indiqués par Sir Denis:

- nous prenons note des chiffres indicatifs mentionnés pour ce qui est du montant de la 4e reconstitution;
- nous prenons note de leur caractère provisoire;
- nous prenons également note que Sir Denis envisageait de la part de la Suisse une contribution d'un montant supérieur à 200 millions de francs

Pour ce qui est du calendrier, il ne nous sera pas possible de prendre un engagement formel au 1er juillet 1974 comme prévu pour les membres de l'IDA. Compte tenu de notre procédure parlementaire, la date la plus proche serait vraisemblablement septembre 1974. Nous pourrions toutefois, probablement dès juin 1974, faire savoir à l'IDA qu'une décision a été prise au niveau gouvernemental et que la procédure parlementaire a été engagée.

Sir Denis revient sur l'espoir qu'il avait déjà exprimé que la Suisse pourrait augmenter très sensiblement sa contribution à la 4e reconstitution de manière à commencer d'ajuster le montant de ses prêts aux contributions théoriques qui lui seraient demandées si elle était membre de l'IDA.

M. Jolles répond qu'il comprend le souci de Sir Denis, mais que nous avons également à tenir compte d'autres facteurs d'appréciation en particulier l'aspect parlementaire de la question et la distribution des moyens financiers disponibles soit sur d'autres institutions multilatérales, soit bilatéralement. Quoiqu'il en soit comme nous serons de toute manière amenés à aller devant le Parlement au cas où une entrée de la Suisse aux institutions de Bretton Woods était décidée, il nous paraît plus opportun de traiter la contribution qui sera requise de la Suisse pour sa participation à l'IDA comme membre de plein droit dans le cadre du coût total de notre entrée aux institutions de Bretton Woods.

En ce qui concerne enfin la participation de la Suisse aux prochaines réunions organisées en vue de la préparation de la 4e reconstitution, nous pensons pouvoir l'accepter sous réserve de l'approbation des membres du Gouvernement intéressés. Nous informerons Sir Denis le plus tôt possible de notre décision définitive en la matière.

Après que Sir Denis ait encore informé M. Jolles du niveau de participation des délégués aux réunions de préparation de la 4e reconstitution (niveau sous-secrétaire d'Etat en règle générale) la séance est levée à 12.00 h.

Gi